

Procès-verbal du comité syndical du 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 AVRIL à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Maison de Pays.

Présents :

Alby-sur-Chéran	4 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Jean-Paul MEZZASALMA Xavier ZUNINO (remplace Céline BARBIER-KEZEL, titulaire)
Allèves	2 représentants	Max DAGAND Anne MIEGE
Chainaz-les-Frasses	2 représentants	Gilles VIVIAN Joan MARCHAND
Chapeiry	2 représentants	François CHARLES Benoît BIBOLLET
Gruffy	3 représentants	Carole ABRARD-BROISIN Christian ABRARD Ulrich FLOQUET (pouvoir à Carole ABRARD-BROISIN)
Héry-sur-Alby	3 représentants	Jacques ARCHINARD Stéphanie CONVERS Baptiste SENECHAL
Saint Sylvestre	2 représentants	Josette CHARVIER Mireille BARRACHIN

Nombre de délégués en exercice : 18

Nombre de délégués titulaires présents : 16

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Nombre de procuration : 1

Secrétaire de Séance : Baptiste SENECHAL

La Présidente sortante, Madame Jocelyne BOCH, a convoqué les élus en vue de la tenue de la 1^{ère} séance du comité syndical.

Par suite d'une jurisprudence du Conseil d'Etat, il apparaît que s'il doit convoquer les nouveaux conseillers dans le délai prévu, il ne revient pas à la Présidente sortante d'ouvrir la séance ou d'installer le conseil, de telles prérogatives revenant seulement au doyen d'âge.

La Présidente sortante peut néanmoins accueillir l'assemblée avant que le doyen d'âge n'ouvre la séance et procède à la suite des opérations.

Madame Jocelyne BOCH accueille les membres du Comité Syndical :

« Avant de céder la place à Anne Miège qui installera tout à fait officiellement notre assemblée, je tenais à vous dire quelques mots.

Vous dire que c'est un honneur pour moi de vous accueillir en tant que Présidente sortante et de vous souhaiter à tous la bienvenue.

Au moment où s'ouvre ce nouveau mandat, je souhaite en premier lieu exprimer ma

profonde gratitude.

Gratitude envers celles et ceux qui ont servi au sein du comité syndical sortant, et tout particulièrement envers les vice-présidents et les membres du bureau.

Chacun d'entre vous a apporté sa part d'engagement, de compétence et de disponibilité, toujours avec le souci de faire avancer notre syndicat intercommunal.

Je veux également remercier l'ensemble des agents du SIPA, ceux qui sont encore parmi nous comme ceux qui pour des raisons diverses ont quitté notre collectivité durant le mandat écoulé. Leur professionnalisme, leur sens du service public et leur capacité d'adaptation ont été des appuis constants et ont permis de traverser les difficultés rencontrées sans que notre service public en soit trop affecté.

Car, nous le savons tous : le mandat qui s'achève n'a pas été simple. Les dissensions politiques, les contraintes financières, les incertitudes structurelles ont parfois rendu notre action plus difficile, plus lente, plus fragile. J'espère de tout mon cœur que le nouveau mandat permettra de trouver des solutions acceptables pour tous afin de préserver notre service public sans mettre en difficulté les communes membres du syndicat. Aujourd'hui, je choisis de ne retenir que le meilleur du mandat écoulé

Le meilleur, ce sont les projets menés malgré tout. Le meilleur, ce sont les coopérations qui ont tenu bon. Le meilleur, ce sont les moments où, au-delà des sensibilités et des divergences, nous avons su nous rassembler autour de l'intérêt général. Le meilleur, enfin, c'est cette conviction partagée que l'intercommunalité n'est jamais un acquis, mais une construction collective, patiente, exigeante, et profondément utile à nos communes.

Je forme le vœu que le nouveau comité syndical puisse travailler dans un climat apaisé, confiant, et résolument tourné vers l'avenir. Nous aurons, sous l'égide d'une nouvelle présidence, à écrire une nouvelle page : je souhaite sincèrement que nous puissions le faire avec sérénité, ambition et esprit de coopération.

Je vous remercie. »

La présidence de la séance est dès lors confiée au Doyen d'âge (L 2122-8 du CGCT) qui se trouve être Madame Anne MIEGE, 1^{ère} adjointe de la commune d'Allèves.

Madame Anne MIEGE procède à l'appel des délégués syndicaux nouvellement installés.

Deux délégués titulaires sont absents, excusés :

Madame Céline BARBIER-KEZEL qui est remplacée par Monsieur Xavier ZUNINO (suppléant)

Monsieur Ulrich FLOQUET qui a donné pouvoir à madame Carole ABRARD BROISIN.

Hormis ces deux délégués, tous les délégués titulaires sont présents.

Madame Anne MIEGE constate que le quorum est atteint.

Madame Anne MIEGE propose de nommer un secrétaire de séance et selon la tradition, le plus jeune de l'assemblée : Monsieur Baptiste SENECHAL est désigné à l'unanimité et accepte le poste.

Elle propose ensuite de désigner deux scrutateurs pour superviser les opérations de vote conduisant à désigner le Président, les Vice-présidents et les membres du bureau : Madame Stéphanie CONVERS et Monsieur Xavier ZUNINO sont désignés à l'unanimité et acceptent de remplir ces fonctions.

Madame Anne MIEGE passe ensuite aux points de l'ordre du jour

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

APPROBATION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2026

Le PV du comité syndical du 2 mars est soumis à l'approbation de l'assemblée, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

Il est adopté à l'unanimité avec l'abstention des délégués qui ne siégeaient pas au comité syndical de mars 2026 et qui demandent à ne pas participer au vote, soit 11 délégués : Carole ABRARD-BROISIN, Ulrich FLOQUET (Pouvoir à Madame ABRARD-BROISIN), Christian ABRARD, Anne MIEGE, Joan MARCHAND, Stéphanie CONVERS, Baptiste SENECHAL, Jean-Paul MEZZASALMA, François CHARLES, Benoit BIBOLLET, Mireille BARRACHIN

ELECTION DU PRESIDENT

Madame Anne MIEGE rappelle que le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue, conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dont elle donne lecture dans son entièreté :

« Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ».

Madame Anne MIEGE lance un appel à candidature.

Monsieur Christian ABRARD propose sa candidature sur laquelle il entend donner quelques précisions :

* Il indique qu'il a pris cette décision à la suite d'une réunion des Maires du Pays d'Alby au cours de laquelle il lui a été suggéré de se porter candidat à la Présidence du SIPA. Ce qu'il accepte de faire à condition que ce soit dans une ambiance apaisée et constructive, tournée vers l'avenir.

* Il prend d'ores et déjà trois engagements s'il est élu :

* ne pas demander de contribution complémentaire aux communes membres du Syndicat

* se mettre immédiatement au travail pour trouver des solutions financières permettant de pérenniser les actions et de conserver le service public

* dialoguer avec les 4 communes non-membres du Syndicat pour envisager la manière la plus efficace de travailler ensemble, à 11.

Aucun autre candidat ne se déclarant, Madame Anne MIEGE déclare ouvertes les opérations de vote, avec l'aide des deux scrutateurs précédemment désignés.

Résultat du vote :

Nombre d'électeurs : 18

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages pour Monsieur Christian ABRARD : 18

Monsieur Christian ABRARD est donc déclaré élu Président du SIPA à l'unanimité des suffrages.

Madame Anne MIEGE lui cède la présidence de l'assemblée sous les applaudissements du comité syndical et du public présent dans la salle.

Monsieur Christian ABRARD remercie l'assemblée pour la confiance ainsi témoignée et, avant de poursuivre l'ordre du jour, l'assure de sa volonté de mettre toute son énergie en œuvre pour la mériter.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur Christian ABRARD rappelle que, suivant l'article 7 des statuts du SIPA, le nombre de vice-présidents est fixé par le comité syndical sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif de l'organe délibérant (arrondi à l'entier supérieur), ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

L'effectif total du comité syndical est de 18 conseillers (4 pour Alby/Chéran ; trois pour Gruffy ; trois pour Héry/Alby, 2 pour Chainaz les Frasses ; 2 pour Allèves ; 2 pour Chapeiry ; 2 pour Saint Sylvestre)

Le SIPA peut donc compter jusqu'à 4 vice-présidents.

Monsieur Christian ABRARD propose que soient nommés trois Vice-Présidents.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée passe au vote et approuve à l'unanimité la proposition du Président de nommer trois Vice-Présidents.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur Christian ABRARD indique que les vice-présidents sont élus, au scrutin uninominal, majoritaire à trois tours parmi les membres du comité syndical, dans les mêmes conditions que le Président (L 2122-7-1 du CGCT), c'est-à-dire à la majorité absolue.

Election du premier Vice-Président :

La candidature de Monsieur Jacques Archinard est proposée par le Président.

Monsieur Jacques ARCHINARD accepte de se présenter à ce poste et indique qu'il se retrouve dans les orientations données par Monsieur ABRARD à la nouvelle mandature. Il remercie Madame Jocelyne BOCH pour son travail durant le mandat écoulé, même s'il n'a pas toujours été d'accord avec certaines orientations prises.

Aucun autre candidat ne se déclarant, Monsieur Christian ABRARD déclare ouvertes les opérations de vote, avec l'aide des deux scrutateurs précédemment désignés.

Résultat du vote :

Nombre d'électeurs : 18

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages pour Monsieur Jacques ARCHINARD : 18

Monsieur Jacques ARCHINARD est donc déclaré élu 1^{er} Vice-Président du SIPA à l'unanimité des suffrages.

Election du deuxième Vice-Président :

La candidature de Madame Jocelyne BOCH est proposée par le Président.

Madame Jocelyne BOCH accepte de se présenter à ce poste.

Aucun autre candidat ne se déclarant, Monsieur Christian ABRARD déclare ouvertes les opérations de vote, avec l'aide des deux scrutateurs précédemment désignés.

Résultat du vote :

Nombre d'électeurs : 18

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages pour Madame Jocelyne BOCH : 18

Madame Jocelyne BOCH est donc déclarée élue 2^{ème} Vice-Président du SIPA à l'unanimité des suffrages.

Election du troisième Vice-Président :

Le Président lance un appel à candidature.

Monsieur Benoît BIBOLLET accepte de se présenter à ce poste.

Aucun autre candidat ne se déclarant, Monsieur Christian ABRARD déclare ouvertes les opérations de vote, avec l'aide des deux scrutateurs précédemment désignés.

Résultat du vote :

Nombre d'électeurs : 18

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages pour Monsieur Benoît BIBOLLET : 18

Monsieur Benoît BIBOLLET est donc déclaré élu 3^{ème} Vice-Président du SIPA à l'unanimité des suffrages.

A l'issue des opérations de vote, **Monsieur Christian ABRARD** souhaite afficher une réelle transparence et indiquer les délégations qu'il entend donner à chaque vice-président en fonction des compétences du syndicat :

Monsieur Jacques ARCHNARD, 1^{er} VP se verra confier la compétence SPORTS et vie associative

Madame Jocelyne BOCH, 2^{ème} VP, aura pour délégation la petite enfance et la jeunesse

Monsieur Benoît BIBOLLET, 3^{ème} VP sera chargé des travaux, bâtiments, infrastructures.

La compétence culture restera à la Présidence, comme précédemment.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Suivant l'article 7 des statuts, le bureau est composé du Président et de 7 membres. Il convient donc de nommer les membres complétant la liste des vice-présidents soit 4 membres.

Monsieur Christian ABRARD propose qu'il s'agisse en priorité des Maires des communes non représentées.

Après discussion, 4 Maires présentent leur candidature pour rejoindre le bureau :

Madame Josette CHARVIER (Saint Sylvestre)

Madame Carole ABRARD_BROISIN (Gruffy)

Monsieur Max DAGAND (Allèves)

Monsieur Gilles VIVIAN (Chainaz- les-Frasses)

Résultat des opérations de vote pour chacun des 4 candidats :

Madame Josette CHARVIER : 18 voix

Madame Carole ABRARD-BROISIN : 18 voix

Monsieur Max DAGAND : 18 voix

Monsieur Gilles VIVIAN : 18 voix

Les 4 candidats sont déclarés élus à l'unanimité.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur Christian ABRARD rappelle la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 qui prévoit que, lors de la première réunion du comité syndical, immédiatement après l'élection du président et des vice-présidents, le nouveau président doit donner lecture de la charte de l'élus local, prévue à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur Christian ABRARD donne lecture de la charte dont un exemplaire est remis à chaque délégué.

FINANCES

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur Christian ABRARD indique que, par délibération du 03 juillet 2023, le Comité syndical a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 pour son budget principal et ses budgets annexes.

Cette nomenclature transpose aux intercommunalités une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Métropoles, Régions et Départements. Parmi ces règles figure l'obligation, pour les intercommunalités de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités de moins de 3 500 habitants souhaitant mettre en place les Autorisation de Programme et d'Engagement (AP/AE), de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF). Le présent règlement fixe les règles de gestion applicable au syndicat pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

En tant que document de référence, le RBF constitue un guide répertoriant les différentes réglementations qu'il convient de suivre. Cet outil à l'attention des élus et des agents de l'administration a pour objectif de retranscrire de façon cohérente l'ensemble des règles juridiques et financières ainsi que les pratiques existantes. Le présent règlement assure la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures.

Monsieur Christian ABRARD propose au comité syndical d'approuver le règlement budgétaire et financier qui a été adressé aux délégués avec la note de synthèse préparatoire, tenant compte du fait qu'il doit être approuvé au plus tard lors de la séance précédant l'adoption de la première décision budgétaire.

Ce règlement pourra être actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires par voie d'avenant.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-36 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel fixant l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération du 03 juillet 2023 portant sur le passage de la collectivité au référentiel comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que la mise en œuvre de la nomenclature M57 nécessite la définition de règles de gestion budgétaire et comptable au sein d'un règlement dédié ;

Considérant que ce règlement a pour objet de préciser les modalités de préparation, de vote et d'exécution du budget, ainsi que les règles relatives à la gestion des crédits ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISER** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), conformément à l'article L. 5211-36 du CGCT.
- **DIRE** que ces dispositions s'appliquent pour toute la durée du mandat, sauf modification ultérieure par délibération.
- **CHARGER** le Président de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et au comptable public.

QUESTIONS DIVERSES

- Prochains comité syndical : le lundi 27 avril, à 20h
- Rencontre entre l'exécutif et les agents du SIPA : mardi 14 avril à 15h
- Rendez-vous en Préfecture avec le Secrétaire Général : jeudi 23 avril à 9h45
- Représentation du Pays d'Alby au sein de l'agglomération :

Monsieur le Président indique qu'il conviendra de rencontrer le futur président de l'agglomération avant l'installation du conseil d'agglomération le 23 avril prochain afin de lui indiquer que le Pays d'Alby demande à être représenté au moins à la hauteur de ce qui existait dans la mandature qui s'achève (1 VP et 2 Conseillers délégués)

La séance est levée à 20h45

Le Secrétaire de Séance



Baptiste SENECHAL

Le Président



Christian ABRARD

